

209D0014
FR0000031577-DD0014

8 janvier 2009

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

VIRBAC

DECLARANT : Christian KARST, Membre du Directoire
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Cession
DATE DE L'OPÉRATION : 8 décembre 2008
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 2 janvier 2009
LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris
PRIX UNITAIRE : 55,23 €
MONTANT DE L'OPÉRATION : 11 045,80 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."